Paris, le 11 avril 2023

Cette première séance de négociation fait suite à la demande unanime portée par les organisations syndicales représentatives au sein de Pôle emploi pour l'ouverture de négociations sur les salaires. Elle a démarré par une **déclaration commune unanime** :

POUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE, SIGNIFICATIVE ET PÉRENNE DE NOS SALAIRES

Depuis plus de 10 ans, le niveau de vie des agents de Pôle emploi diminue d'année en année, du fait de revalorisations salariales insuffisantes, voire inexistantes pour certaines années.

Depuis plus de 2 ans, l'indice des prix à la consommation ne cesse de croître, les prix des produits de première nécessité flambent et connaissent des hausses de plus de 10%. Pour l'alimentation, celles-ci atteignent actuellement près de 15%...

Ainsi, les premiers niveaux de la classification sont maintenant au niveau du SMIC, parfois même en dessous. Il y a un décrochage général du niveau des salaires de base au sein de Pôle emploi pour les employés, les techniciens agents de maitrise et cadres.

Compte tenu de l'évolution des prix sur 2022, les augmentations générales de l'année dernière n'ont pas permis le maintien du pouvoir d'achat, ne serait-ce qu'au titre de cette seule année.

Depuis le début de l'année 2023, l'inflation se situe à près de 6%, beaucoup plus pour les produits de première nécessité. Nous sommes déjà au 4ème mois de l'année sans aucune mesure salariale.

Tous les agents de Pôle emploi attendent une augmentation générale des salaires qui doit permettre à minima de compléter celles insuffisantes de 2022, et de couvrir l'inflation de 2023.

Les agents publics subissent une situation comparable tout aussi préjudiciable, qui doit se traduire pour eux également par une revalorisation de leurs traitements.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives, CFDT, SNU, FO, CGT, CFE-CGC, SNAP portent ce jour cette revendication et attendent de la part de la DG qu'elle y réponde positivement.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

https://fo-pole-emploi.fr *Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr*

*Délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Nadia FORT, Natalia JOURDIN, Anne-Cécile TREGRET*

A la suite de cette déclaration, la DG a indiqué qu'elle n'avait pas, à ce jour, d'enveloppe budgétaire pour les NAO 2023, mais que cela ne voulait pas dire qu'elle n'en aurait pas. Elle a précisé être en attente des concertations dans la fonction publique relatives à la revalorisation du point d'indice.

FO a rappelé sa signature de l'accord NAO 2022 assortie d'une réserve portant, entre autres, sur une clause de revoyure au regard des perspectives d'inflation constatées au moment de la négociation. Pour ***FO***, les augmentations générales de salaires sont le cœur de cette négociation et son enjeu principal. Pour autant, nous ne sommes pas fermés à la négociation autour d'accessoires de salaire qui doivent venir en plus mais pas à la place des augmentations générales.

FO demande également une revalorisation des grilles indiciaires des agents publics et questionne la DG sur la négociation collective pour les agents publics au sein de Pôle emploi, celle-ci étant désormais possible dans la fonction publique. La DG dit ne pas être hostile à la négociation sur la revalorisation des grilles indiciaires des agents publics, mais pas avant les élections professionnelles prévues en novembre 2023. Elle indique, par contre, ne pas être disposée à négocier, dans le cadre de la NAO, pour les agents publics.

De plus, ***FO*** a développé son analyse économique du budget de Pôle emploi à la lumière des éléments sur les 5 dernières années. Il ressort que :

- Les effectifs ont augmenté de 10% sur la période
- La masse salariale a augmenté également dans les mêmes proportions sur la même période

Ainsi, ***FO*** démontre que l'augmentation de la masse salariale découle très essentiellement de la hausse des effectifs, qui de surcroit sont majoritairement en contrat à durée déterminée sur les trois dernières années.

De plus, ***FO*** a pu constater le coût croissant de la précarité par les montants que représentent l'auto-assurance chômage, les indemnités de fin de contrats et la rémunération des congés payés non pris. La précarité représente un réel coût pour l'institution et ***FO*** se félicite de l'avoir réduite par son action devant le Conseil d'Etat qui a permis à des centaines de collègues en CDD d'être CDIsés.

Tout ceci démontre que les renforts dont a pu bénéficier Pôle emploi sont financés au détriment des augmentations de salaires. Ce qui était déjà avancé par une prise de parole du DG : « *comment pouvez-vous demander des augmentations de salaire, quand moi je me bats pour obtenir des effectifs* ».

Tout est dit !

Pour ***FO***, cela doit être

ET des augmentations d'effectifs pérennes en rapport avec la charge de travail

ET des augmentations générales de salaire et traitement

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

https://fo-pole-emploi.fr *Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr*

*Délégation **FO** : Ghislain BONNICHON, Nadia FORT, Natalia JOURDIN, Anne-Cécile TREGRET*